

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 17 octobre 2016 à 19 h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de question (seulement sur le sujet de l'ordre du jour)
3. Remplacement du dégrilleur (Régie) – Paiement de facture
4. Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada – Québec – Demande
5. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Demande
6. Levée de la séance.

### **Procès-verbal** **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 19h.

Sont présents :       Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2  
                              Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3  
                              Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4  
                              Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
                              Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent :            Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1

*L'avis de convocation a été signifié à tous les conseillers, tel que prévu par la loi.*

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**16-10-2996**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, ce dernier ne pouvant être modifié puisque les membres du conseil ne sont pas tous présents.

Vote pour : 5

Vote contre :

**16-10-2997**

#### **Remplacement du dégrilleur (Régie) – Paiement de facture**

CONSIDÉRANT QUE       la Municipalité de Rougemont fait partie de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire (la Régie);

CONSIDÉRANT QUE       la Régie a procédé, avec l'accord de son conseil, au remplacement du dégrilleur;

CONSIDÉRANT QUE       le coût total des travaux est de 262 659.75\$, dont un solde à payer de 155 000\$ devant être réparti aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE       la portion à payer par Rougemont est de 50.65%, soit un montant de 78 515.11\$;

CONSIDÉRANT QUE       Rougemont a un montant réservé en surplus accumulé aux eaux usées et qu'elle ne désire

pas se prévaloir d'un règlement d'emprunt pour le paiement de sa portion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser à la Régie la somme de 78 515.11\$ représentant la part de Rougemont dans le projet de remplacement du dégrilleur, ce montant sera pris à même le surplus accumulé aux eaux usées.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-10-2998

**Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada – Québec – Volet 2 – Infrastructures collectives - Demande**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada ont annoncé la mise en place du « Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec » et plus particulièrement dans le cas présent, le volet 2 relativement aux infrastructures collectives;

CONSIDÉRANT QUE le but du programme est de permettre la réalisation de projets municipaux d'infrastructures en fournissant une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 66 2/3 % du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Loisirs Omer Cousineau ne répond plus aux besoins de la municipalité de Rougemont en étant désuet en plus de présenter des problèmes importants dans sa structure, son drainage et sa configuration;

CONSIDÉRANT QUE selon les études réalisées, la construction d'un nouveau centre de loisirs ne sera pas réellement plus onéreux que la rénovation du centre actuel, vu ses problèmes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire bénéficier du « Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec » puisque la réalisation de son projet ne sera pas possible sans l'appui des paliers de gouvernements et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de déposer une demande d'aide financière d'un montant de 500 000\$, représentant 66 2/3% du projet de construction d'un nouveau centre de loisirs. La municipalité de Rougemont confirme que la demande est autorisée et qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-10-2999

**Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel - Demande**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les

compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Rougemont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Rougemont prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Vote pour : 5

Vote contre :

**16-10-3000**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 18<sup>eme</sup> jour d'octobre 2016.

---

Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire